



Comité Technique Inter-SAGE

Compte rendu de la réunion du 14 décembre 2011

PARTICIPANTS :

M. MAISONNADE, Président du Syndicat de l'Orbieu, élu référent zone Aude médiane
M. BARDIES ; Président de la CLE du SAGE Haute-Vallée de l'Aude
M. LEROUX ; Vice-président de la CLE du SAGE Haute-Vallée de l'Aude
M. LOPEZ ; Président de la CLE du SAGE Basse-Vallée de l'Aude
M. DIMON ; Président de la CLE du SAGE Fresquel
Mme MAILHEAU ; Syndicat RIVAGE Salses-Leucate
Mme LUCIANI ; Conseil Général de l'Aude – Direction Eau et Environnement
M. CHATELLARD ; Conseil Général de l'Aude – Service Espaces Naturels
M. VIONNET ; DREAL LR – suivi des SAGE et contrats de rivières
Mme VARADO ; DDTM 11 – suivi des SAGE et continuité écologique
M. DEFOS ; DDTM 11 – chef SEMA
M. AVAL ; Directeur Syndicat Mixte du Delta de l'Aude
Mme GRAILLE ; Chef de service planification Agence de l'Eau RM
Mme LEBROU ; Directrice Syndicat Mixte Agout et animatrice SAGE Agout
M. PRAX ; Directeur SyCOT de la Narbonnaise
Mme PENDRIEZ ; Union ASA fleuve Aude et affluents
Mlle MOREL ; SIAH Haute-Vallée de l'Aude
M. CHABAUD ; Directeur du SMMAR
Mlle JEAN ; SMMAR - Animatrice SAGE Haute-Vallée de l'Aude
M. ARAZO ; SMMAR – Agent SIAH Haute-Vallée de l'Aude
M. BARTHEZ ; SMMAR – Agent SIAH Minervois
M. TRIADOU ; SMMAR- Animateur SAGE Basse-Vallée de l'Aude
M. MAZARE ; SMMAR – Coordonateur Aude Médiane
M. LORENTE ; SMMAR – Animateur du SAGE du bassin versant du Fresquel

EXCUSÉS:

M. ILHES ; Président du SMMAR
M. MONTLAUR ; Vice-président du SMMAR
M. BARBAZA ; Vice-président du SMMAR
M. MERIC ; Président du SCOT du Lauragais
M. RIPPERT ; EPTB Orb et Libron
Mme GARDIN ; Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers
M. JUNCA-BOURIE ; Chargé d'interventions Agence de l'eau Adour-Garonne
M. CAZALS ; Président CLE SAGE Agout

ORDRE DU JOUR : « ETUDES, ACTIONS ET EXPÉRIENCES SUR LES ZONES HUMIDES »

- **Basse Vallée de l'Aude** : stratégie d'inventaire du SMMAR et présentation de deux sites actuellement en gestion par le SMDA (Livière, Campagnol)
- **Haute Vallée de l'Aude** : inventaire réalisé, enjeux, actions et projets en cours
- **Agout** : point sur le SAGE et présentation de la thématique zones humides
- **SyCOT de la Narbonnaise** : projet d'aménagement sur Sigean (lien Urbanisme/zone humide de l'étang Boyer)

Monsieur Jean-Pierre MAISONNADE, Vice Président du SMMAR, Président du Syndicat de l'Orbieu, élu référent pour la zone Aude médiane, excuse le Président ILHES et accueille les participants en rappelant le rôle de cette instance et présente l'ordre du jour.

I BASSE VALLÉE DE L'AUDE : STRATÉGIE D'INVENTAIRE DU SMMAR ET PRÉSENTATION DE DEUX SITES ACTUELLEMENT EN GESTION PAR LE SMDA (LIVIÈRE, CAMPIGNOL);

Monsieur Roger LOPEZ, Président de la CLE du SAGE Basse-Vallée de l'Aude (BVA) et Laurent TRIADOU, animateur du SAGE, présentent la démarche (cf. support de présentation joint). Une fois l'exposé terminé, la séance fait place au débat :

Question - Chantal GRAILLE :

« Quelle articulation entre l'inventaire déjà réalisé par le Conseil Général de l'Aude et l'inventaire zones humides en cours de réalisation mené par l'EPTB : quel lien et quelle coordination ? Jusqu'à quel niveau d'échelle va le nouvel inventaire ?

Réponse :

L'inventaire zones humides départemental a été mené à échelle globale, et a notamment servi pour partie, de support à la définition de la politique ENS menée par le Conseil Général de l'Aude.

L'inventaire zones humides porté par l'EPTB répond à un objectif de procédure SAGE ; à ce titre il est mené à échelle plus fine d'une part, et sera couplé à une expertise de hiérarchisation des zones humides, couplé à la définition d'objectifs devant aboutir à la définition d'actions d'autre part.

Dans tous les cas, il est spécifiquement rappelé que l'inventaire mené par l'EPTB reprendra les éléments recensés dans l'inventaire départemental.

Remarque - Catherine LUCIANI :

L'inventaire zones humides réalisé par le Conseil Général a été complété depuis par l'inventaire faunistique et floristique dans le cadre du schéma ENS qui a permis de hiérarchiser 219 sites inventoriés.

Ainsi, une réflexion entre le Conseil Général et le SMMAR devra être menée pour savoir comment converger.

Remarque - François CHATELLARD

L'inventaire naturaliste réalisé en 2007 dans le cadre des ENS a permis de dresser un focus sur les zones humides.

Globalement dans le cadre de la politique ENS menée par le Conseil Général de l'Aude, 1300 ha de zones humides ont été aidées par le Conseil Général, pour un montant de l'ordre de 200 000 € HT/an via la TDENS.

Remarque - Marie MAILHEAU

Demande à être spécifiquement impliquée dans les réunions de pilotage portées par le SMDA et la CLE BVA, relatives à la définition des plans de gestion des zones humides sur les secteurs de Salses-Leucate.

Question - Romain PRAX :

Quel est le planning prévisionnel de réalisation de l'inventaire zones humides porté par l'EPTB sur le secteur du delta de l'Aude (Inventaire tranche 2 secteur Est) ? Quelle communication prévue ? Quelle réglementation définit les zones humides ?

Réponse :

1er rendu d'inventaire attendu au milieu du printemps ; rendu final comprenant des outils adaptés à chaque zone et des fiches actions envisagé pour la fin de l'année 2012.

Communication : base de données en ligne couplé à des informations sur support variés (gazette, prospectus...). Les cibles seront les adhérents du SMMAR, enfants, population, voire communes.

Réglementation : le code de l'environnement fixe la définition d'une ZH (art. L. 211-1 Code de l'environnement précisé par arrêté du 24 juin 2008 et arrêté d'octobre 2009).

Question - Stéphane DEFOS :

Est-il prévu de compiler toutes les données sur une BD synthétique et unique ? De quelle façon faire le partage des inventaires, la validation, le lien avec l'urbanisation dans la zone médiane non couverte par un SAGE ?

Réponse :

Oui, l'inventaire et la BD associée seront accessibles à tous les partenaires via le site Internet du SMMAR.

Concernant la validation de l'inventaire sur la zone « hors SAGE », elle sera assurée par l'organe de concertation Aude médiane.

Remarque - Catherine LUCIANI :

Les inventaires scientifiques ENS ne doivent pas être diffusés au grand public ; cependant, un SIG est disponible au Conseil Général sur demande, après aval du comité scientifique.

II HAUTE VALLÉE DE L'AUDE : INVENTAIRE RÉALISÉ, ENJEUX, ACTIONS ET PROJETS EN COURS

Monsieur Pierre BARDIES, Président de la CLE du SAGE Haute-Vallée de l'Aude (HVA) et Marielle JEAN, animatrice du SAGE, présentent la démarche (cf. support de présentation joint). Une fois l'exposé terminé, la séance fait place au débat :

Remarque - Bruno LEROUX :

Il est rappelé l'importance des zones humides dans les têtes de bassins.

Il est souligné que les enjeux de préservation des zones humides devraient aller crescendo dans les années à venir dans un contexte mondial de réchauffement climatique qui pose des questions en termes de ressources en eau notamment.

Question - Noémie VARADO :

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides de la haute-vallée de l'Aude, une hiérarchisation a été définie. La question est donc de savoir sous quelle forme ça se traduit et quel plan de gestion en découle ?

Réponse :

La hiérarchisation a été difficile car elle porte sur toutes les zones humides recensées, en fonction de leurs fonctionnalités et de leurs enjeux. La méthodologie a été mise en œuvre avec la fédération Aude Claire et le réseau SAGNE sur la base de multiples critères : localisation, type, taille, fonctionnalité, vulnérabilité...

Question - Pierre VIONNET :

Comment hiérarchiser les zones humides ? Sur quels critères ? La hiérarchisation est-elle figée ou indicative ? La démarche sera-t-elle identique sur les 4 zones d'inventaires du périmètre de l'EPTB ?

Réponse :

Les critères de hiérarchisation utilisés en Haute-Vallée de l'Aude, tels que précédemment présentés (localisation, type, taille, fonctionnalité, vulnérabilité...) ont permis de donner une photographie à un instant "T" et d'orienter les modalités de gestion ; cette hiérarchisation n'est pas figée, et devra être adaptée dans l'espace (selon les secteurs aux enjeux disparates) et dans le temps (en fonction de l'évolution de la conjoncture et des connaissances).

Remarque - Chantal GRAILLE :

Mettre en application des critères pour hiérarchiser les zones humides d'un territoire permet de donner des valeurs à ces espaces longtemps considérés comme sans intérêt.

Comme énoncé précédemment, cette hiérarchisation devra évoluer dans le temps et dans l'espace. Par exemple, si les critères peuvent être les mêmes d'un territoire à l'autre, ils devront être modulés en fonction de la problématique et des enjeux spécifiques locaux.

III AGOUT : POINT SUR LE SAGE ET PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE ZONES HUMIDES

Mme Sophie LEBROU, animatrice du SAGE, présente la démarche (cf. support de présentation joint). Il est rappelé que le SAGE Agout est localisé en Adour-Garonne, mais recoupe quatre communes audoises et six communes héraultaises. Une fois l'exposé terminé, la séance fait place au débat :

Remarque - Sophie LEBROU :

La spécificité de gestion des zones humides sur le SAGE Agout repose essentiellement sur un réseau local de partenariat : Réseau SAGNE pour le volet technique ; PNR Haut-Languedoc pour la communication et le relais auprès des communes (sensibilisation dans les documents d'urbanisme) ; Pôle ZH du Conseil Général du Tarn pour constituer une BD et charte départementale...

Par exemple, tous les techniciens de rivières locaux sont formés pour identifier sur le terrain des zones humides ; l'info est ensuite transférée au réseau SAGNE qui a pour mission dans un second temps d'en faire un diagnostic.

Ainsi, la CLE du SAGE Agout considère que la réglementation nationale couplée au tissu partenarial local sont suffisants et adaptés pour garantir la sauvegarde des zones humides ; le SAGE se positionne donc essentiellement comme facilitateur, coordonnateur et assistant technique.

Remarque - Chantal GRAILLE :

Compensation : en cas de dégradation d'une zone humide, le SDAGE oblige à compenser en multipliant à minima par 2 la taille de la zone compensatoire.

Remarque - Jacques CHABAUD :

Rappelle que la prévention vaut mieux que la compensation. Il est ainsi fait référence à l'importance de la sensibilisation des élus dans le cadre des PLU et autres documents de planification d'urbanisme.

IV SYCOT DE LA NARBONNAISE : PROJET D'AMÉNAGEMENT SUR SIGEAN (LIEN URBANISME/ZONE HUMIDE DE L'ÉTANG BOYER)

Mr Romain PRAX, Directeur du SyCOT, présente la démarche des réflexions sur l'étang Boyer à SIGEAN, concept d'une zone humide asséchée vers la création d'un parc urbain (cf. support de présentation joint). Une fois l'exposé terminé, la séance fait place au débat :

Remarque - Romain PRAX :

Il faut considérer ce projet d'urbanisme non pas comme un projet dicté par la réglementation, mais comme un projet politique d'aménagement et de développement global et durable, qui prend la question de l'eau comme un atout de développement et non simplement comme une contrainte.

Remarque - Jacques CHABAUD :

Ce projet est « précurseur » en la matière dans le département de l'Aude. Néanmoins, des retours d'expériences existent déjà en France (ex. commune de Rochefort qui a acquis une zone humide au conservatoire du littoral sur laquelle ils gèrent le pluvial et les le traitement des eaux usées en y intégrant l'aspect biodiversité et ouverture au public).

Remarque - Sophie LEBROU :

Quels liens SyCOT et SAGE local dans un contexte où le langage est très différent et où il est souvent difficile de se comprendre mutuellement ?

Réponse :

Si les relations SCOT/SAGE n'ont pas été suffisamment développées durant des années, le Grenelle pousse à plus de lien SCOT et SAGE et incite les acteurs à se tourner vers un vocabulaire commun.

Remarque - Jacques CHABAUD :

La DCE, la DCI, le nouveau SDAGE tendent vers des projets co-construits (urbanisation, gestion milieu, préservation des inondations, gestion du pluvial...) ce qui oblige à un rapprochement des différentes collectivités concernées, invitées notamment au CTIS. Concrètement, l'élaboration du PAPI 2 de l'Aude devra intégrer cette notion.

Remarque - Chantal GRAILLE :

Il est rappelé l'intérêt, voire la nécessité de travailler ensemble pour être opérationnels. Il est ainsi fait remarqué que le CTIS a justement vocation de permettre aux différentes collectivités de partager les informations et d'échanger afin de tendre vers un vocabulaire commun et des actions synchronisées et complémentaires.

Monsieur Jean-Pierre MAISONNADE conclut cette réunion du CTIS en remerciant l'ensemble des participants.